



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2019, À 17 H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Louise Savignac, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le conseil municipal prend acte des documents remis par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint à l'effet que les membres du conseil ont été notifiés de la présente séance conformément aux dispositions de la loi.

1.0
2019-09-249

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 RÈGLEMENT 2118-2018 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU RANG DOUBLE ET DE LA RUE DE LA VISITATION – OCTROI DU CONTRAT

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

3.0
2019-09-250

RÈGLEMENT 2118-2018 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU RANG DOUBLE ET DE LA RUE DE LA VISITATION – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la transmission numéro ST-19-38 préparée par le directeur des Services techniques, et datée du 30 août 2019;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes le jeudi 22 août 2019, à 15h, suite à un appel d'offres public pour le réaménagement de l'intersection du Rang double et de la rue de la Visitation;

ATTENDU que, pour des fins d'économie, il a été convenu de retirer les items 1.1.4 et 1.1.5 (abat-poussière et nivelage de rue et compaction) de l'appel d'offre, et ce, pour tous les soumissionnaires, de sorte que les soumissions reçues se détaillent comme suit :



- Généreux Construction inc. 1 325 587,60\$ taxes incluses
- BLR Excavation inc. Non déposée
- Sintra inc. 1 406 505,85\$ taxes incluses
- Les Excavations Michel Chartier inc. 1 469 512,73\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés durant la période de l'automne 2019 et que les soumissions déposées par les entrepreneurs soumissionnaires en tiennent compte;

CONSIDÉRANT la recommandation du service d'ingénierie GBI en ce qui concerne l'acceptation de la soumission de l'entreprise Généreux Construction inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis pour les travaux réalisés durant la période de l'automne 2019; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au règlement d'emprunt numéro 2118-2018.

Sur la proposition de Louise Savignac

Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat pour le réaménagement de l'intersection du Rang double et de la rue de la Visitation à l'entreprise Généreux Construction inc., pour un montant de 1 325 587,60\$ taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2146-2019 pour le financement des travaux; et

FINANCER la dépense par le règlement d'emprunt 2118-2018 et ses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17h20.

M. Robert BIBEAU
Maire

Me David COUSINEAU
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint